

**GT Aménagements cyclables  
Géo17 - 6 Février 2024**

---

## **Présentation DDTM**

---

**Besoins en données SIG**

----

**Participation au financement  
des aménagements cyclables**

## Pourquoi une base départementale des Aménagements cyclables ?

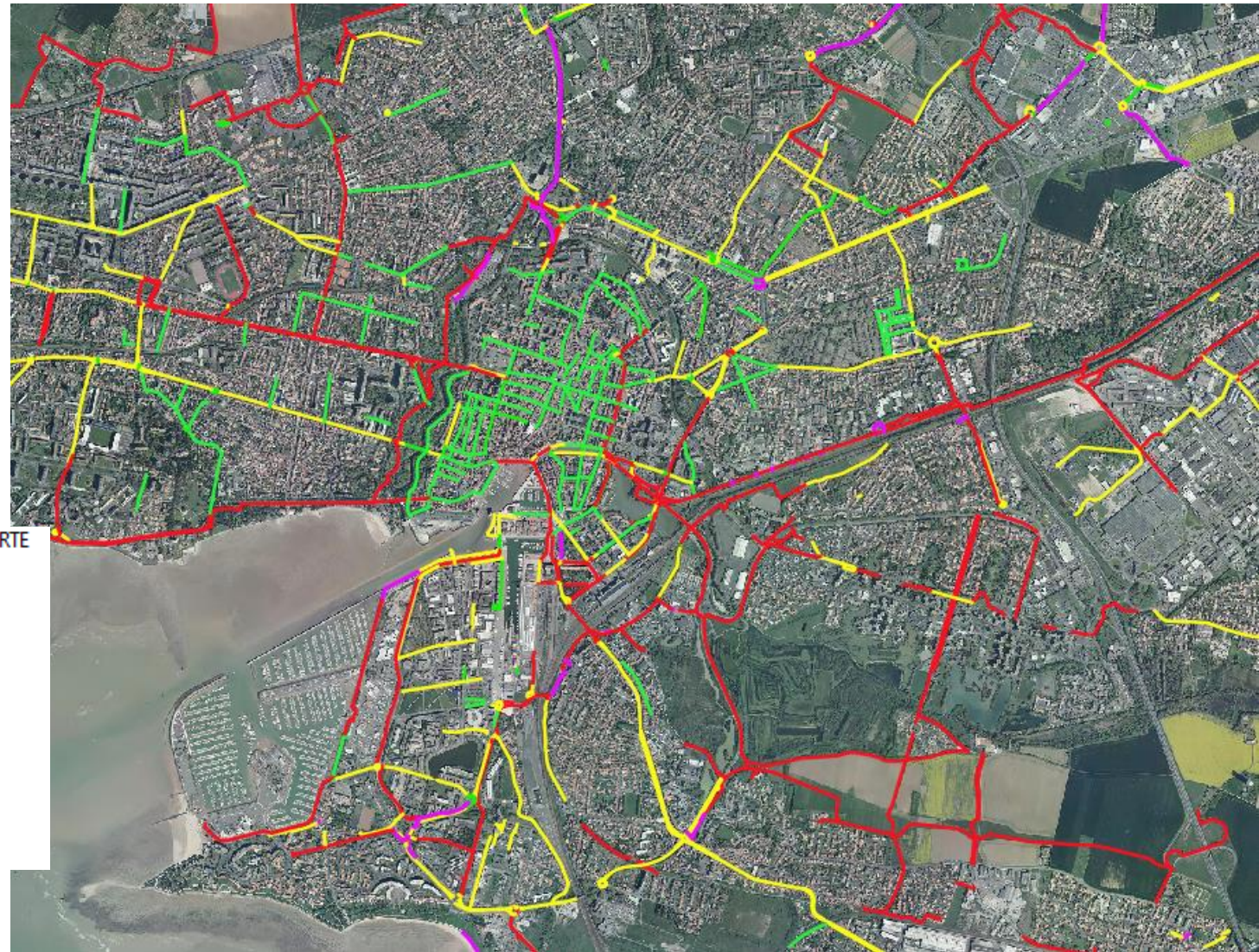
**Constat** : Il n'existe pas de base de données homogène des aménagements cyclables sur le département.

### **Besoins identifiés :**

- Connaissance du réseau existant + Statistiques régionales ou nationales : impossibilité de donner un kilométrage exact des aménagements existants en Charente-Maritime.
- Gestion de crise : Seule donnée actuelle la base de données produite par le SDIS (incomplète).
- Matérialiser une continuité des aménagements entre communes et/ou EPCI voisins afin d'identifier des itinéraires
- *CRTE indicateur aménagements cyclables envisagé mais plus d'actualité / données trop différentes / Pas de financement fonds verts pour les pistes cyclables*

# Données disponibles sur la Charente-Maritime :

- Transport.data.gouv.fr : Trop de données ou pas assez !



## Données disponibles sur la Charente-Maritime :

- Base SDIS : Usage plus opérationnel mais incomplète

Un complément intéressant : Jalonnement sur les îles de Ré et Oléron, les communes de La Tremblade / Les Mathes / Saint Palais et entre Meschers et Floirac



# Tour d'horizon des financements





## Les Appels à Projets Fonds Mobilités Actives

Le FMA , vise à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités.

Depuis 2023, Il se décline en deux volets :

**Les appels à projets « aménagements cyclables »**

**Les appels à programmes « territoires cyclables »**

**Ces deux dispositifs ont vocation à être lancés successivement chaque année.**

## Les Appels à Projets Fonds Mobilités Actives

**FMA** : réalisation d'**itinéraires cyclables sécurisés** et de résorption de discontinuités d'itinéraires,

Le FMA en Charente-Maritime :

18 projets avec 3 700 000 € Dont 5 projets et 770 000 € au titre de 2023.

Conditions :

15 % en secteur dense et 50 % en secteur moins dense

100 000 € de subvention minimum.

Itinéraire sécurisé : recommandations CEREMA (piste/voie-verte)

inférieur à 12 KM

### **L'AAP FMA 7ème édition**

11,5 Millions d'euros à l'échelle régionale

Limite de dépôt des dossiers 8 mars 2024

## AAP « Territoires cyclables »

**Les appels à programmes « territoires cyclables »** visent à accompagner sur 6 ans les territoires les moins urbanisés dans la mise en œuvre de **l'ensemble des aménagements prévus par leur schéma directeur cyclable.**

**La CdC Aunis-Atlantique lauréate**

Un 2ème AAT devrait être lancé au printemps

## Autres aides

Dotations de soutien à l'investissement (DSIL, DETR, DSID...).

Peut financer des aménagements cyclables :

**non éligibles à l'appel à projets**

Cofinancer projet FMA (si très structurants)

**Merci à toutes et à tous !!!**